

PROCÈS-VERBAL

Le dix octobre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pascal DEMARE.

Date de convocation	03 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de présents	10
Nombre de votants	12

Présents : MM Pascal DÉMARE, Jean-François PAYAN, Mme Catherine COTTIN, MM Reynald LAMY, David BESSIN, Christophe LECLERE, Michaël DELAIR, Guillaume PAYAN, Patrick GEZOLME, Mme Chantal DURAND.

Absents ayant donné pouvoir : M. Cyriaque LEFORT à M. DÉMARE, Mme Jessica LEROUGE à Mme DURAND.

Absents : M. Jérôme BUREL, Mme Stéphanie MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine COTTIN

Le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le maire informe que le procès-verbal du conseil municipal n'est plus signé que par le maire et le ou la secrétaire de séance selon l'ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021.

**Convention d'adhésion à la mission conseil et assistance chômage du CDG27 -
délibération n° 2022-015**

Exposé

Les fonctionnaires et agents contractuels territoriaux de droit public involontairement privés d'emploi ont droit, s'ils remplissent les conditions, au versement de l'allocation d'assurance chômage appelée allocation temporaire d'aide au retour à l'emploi (ARE) dans les mêmes conditions que les salariés du privé.

La collectivité est son propre assureur en matière d'assurance chômage. Le maire expose que le centre de gestion de l'Eure est en mesure d'aider la collectivité dans le cadre d'une mission « conseil et assistance chômage ».

S'agissant d'une mission facultative du centre de gestion, il convient de passer une convention entre la commune et le CDG27.

Délibération

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer la convention d'adhésion à la mission conseil et assistance chômage du CDG27 telle qu'annexée à la présente.

PROCÈS-VERBAL

Repas des aînés 2022 - délibération n° 2022-016

Monsieur le maire invite le conseil municipal à statuer sur l'organisation du repas des aînés ainsi que sur l'attribution des colis.

Après délibération, le conseil municipal, décide :

➤ **le repas des aînés** aura lieu le 27 novembre 2022 et sera préparé par la société COURTONNE TRAITEUR au tarif de 36 € par personne ;

- les bénéficiaires sont :

- Les habitants de la commune âgés de 65 ans et plus au 31 décembre 2022
- Mesdames et messieurs les membres du conseil municipal
- Monsieur le conseiller départemental

- un bouquet de fleurs et une bouteille de vin seront respectivement offerts à la doyenne et au doyen de l'assistance.

➤ **la distribution d'un bon d'achat (auprès de la Ferme Charcutière – 16 rue René Lothon à Epégarde)** pour les habitants de la commune âgés de 65 ans et plus au 31 décembre 2022 absents au repas.

Nomination d'un correspondant incendie et secours - délibération n° 2022-017

Exposé :

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, il est nécessaire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les membres du conseil municipal.

Cette désignation doit être réalisée avant le 1^{er} novembre 2022 au plus tard.

Le correspondant incendie et secours exerce une mission d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal.

Il participera à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et technique sous l'autorité du maire et en relation avec le SDIS 27.

Il concourra à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.

Il concourra à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

Il concourra à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ;

Il informera périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétences.

Le conseil municipal, après vote, désigne à l'unanimité

- **Monsieur Jean-François PAYAN** en qualité de correspondant incendie et secours

PROCÈS-VERBAL

Travaux 2023 - délibération n° 2022-018

Le conseil étudie les travaux à inscrire au BP 2023

- Changement de 2 fenêtres dans la salle du conseil et changement de la porte du garage : le conseil valide le devis de l'entreprise HEURTEVENT – 55 rue Saint Symphorien 27270 Ferrières St Hilaire- pour un montant de 6 837,60 € TTC et indique que la somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2023
- Démoussage de la toiture de la salle polyvalente : monsieur le maire présente un devis de l'entreprise SGM Couverture – 12 rue de la mare aux joncs 27110 Epégar- pour un montant TTC de 5 426,54 €. Le conseil sollicite un second devis
- Suite du programme de réfection du mur du cimetière : devis en attente
- Entretien des espaces verts : devis en attente

Informations diverses

- Suite à différents incidents, il apparaît nécessaire d'envisager l'installation d'un système de vidéo surveillance aux abords de la salle polyvalente. Des devis vont être demandés afin d'étudier cette proposition
- Nuisances sonores salle polyvalente : un devis va être demandé à l'entreprise d'électricité LHUILLIER pour l'installation d'un limiteur de son
- Chats errants : L'association Cats Rescue (graveron semerville) a été reçue en mairie suite à sa demande. Effectivement, elle avait été sollicitée auparavant par des habitants de la commune qui lui avaient apporté des chatons à stériliser. La responsable de l'association indique qu'elle fait stériliser les chats sur ses propres deniers et ensuite elle les remet sur leur territoire ou à l'adoption. Elle sollicite une subvention pour l'année prochaine. Elle va également contacter la communauté de communes pour tenter d'harmoniser ses interventions.
- Monument aux morts : l'aménagement de la RD 83 par le conseil départemental est apparemment en stand-by et le déplacement du monument aux morts est dans l'attente. Ce déplacement permettrait de dégager du stationnement pour l'église. Une réflexion va être enclenchée sur ce qui est faisable.
- Radar pédagogique : l'agence de la ruralité peut prêter un radar pédagogique. La commune va se positionner pour en disposer pendant 2 à 3 semaines sur la RD 83

Questions diverses

- M. Bessin évoque la tentative de cambriolage dont il a été victime. De ce fait, il demande ou en est l'opération « voisins vigilants ». M. Démare expose que la gendarmerie n'a pas finalisé le dossier auprès de la Préfecture, il va les relancer.
- M. Lamy demande que la mare route de la Neuville soit remise en état. Un rendez-vous va être pris avec le maire de Ste Opportune du Bosc, puisque l'entretien annuel de cette mare doit être fait en alternance.
- Illuminations de Noël : début 1 semaine avant Noël et arrêt le 2 janvier